

AQUITAINE

42, rue du Général de Larminat BP 56  
33035 BORDEAUX Cedex

www.aquitaine.drire.gouv.fr  
Tél. : 05 56 00 04 00  
Fax : 05 56 00 04 57

**Groupe de subdivisions  
de la Gironde**

Affaire suivie par Emmanuel BANDIERA  
Téléphone : 05 56 00 04 74

Référence : EBa/GS33/EI/08/695

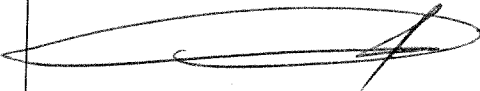
Affaire n° : 8335-520006-2B-1

Bordeaux, le 21 juillet 2008

**Bordereau de transmission**

à

**Monsieur le Préfet de la région Aquitaine  
Bureau de la protection de la nature et  
de l'environnement  
33077 Bordeaux Cedex**

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p><b>N° Dossier : BA 1253</b></p> <p><b>Société EDISUD Transport</b> <b>Siège</b> : 69, chemin de Pardies 33380 BIGANOS</p> <p><b>Etablissement</b> : Déchetterie professionnelle Lieu-dit "Liougey Sud" 33980 AUDENGE</p> <p><b>Objet</b> : Cessation activité et remise en état du site d'AUDENGE</p> <p>Rapport de l'inspection des installations classées</p> <p><b>Copie</b> : Division EISS</p>	<p>1 ex</p>	<p>En réponse à votre transmission du 30 novembre 2007</p> <p><b>Le chef du groupe de subdivisions de la Gironde,</b></p>  <p><b>Didier GATINEL</b></p>

AQUITAINE

42, rue du Général de Larminat BP 56  
33035 BORDEAUX Cedex

www.aquitaine.drire.gouv.fr

Tél. : 05 56 00 04 00

Fax : 05 56 00 04 57

**Groupe de subdivisions  
de la Gironde**

Affaire suivie par A.BARBARA et E.BANDIERA  
Téléphone : 05 56 00 04 74

Référence : AB-EB/GS33/EI/08/695

Affaire n° : 8335-520006-2B-1

**Bordeaux, le 21 juillet 2008**

**Société EDISUD Transport**

**Siège** : 69, chemin de Pardies  
33380 BIGANOS

**Etablissement** : Déchetterie professionnelle  
Lieu-dit "Liougey Sud"  
33980 AUDENGE

**Rapport de l'inspection des installations classées  
à  
Monsieur le Préfet de la Gironde**

**Objet** : Mesures prises pour la mise en sécurité de la déchetterie professionnelle de Audenge

**Réf.** : Transmission de la Préfecture du 30 novembre 2007

**I. - Objet**

Par courrier du 4 septembre 2007, la société EDISUD Transport notifiait à la Préfecture la fermeture de la déchetterie professionnelle qu'elle exploitait sur la commune d'Audenge.

Par courrier du 23 novembre 2007, cette même société indiquait les mesures prises afin de mettre en sécurité le site, suite à l'arrêt de la déchetterie :

- l'arrêt définitif d'apport de déchets sur l'installation ;
- l'acheminement des déchets entreposés sur la parcelle (gravats, déchets verts) vers le centre de stockage de déchets d'Audenge, autorisé à recevoir ce type de déchets ;
- le futur démantèlement des installations annexes et leur envoi vers une autre installation de la société ;
- la réparation de la clôture entourant l'installation.

Elle précisait également qu'aucun produit dangereux n'était présent au sein de la déchetterie, que l'enlèvement des déchets éliminait tout risque d'incendie et que l'usage de la parcelle sur laquelle se trouve la déchetterie revenait à la Mairie d'Audenge, le contrat de bail liant la société EDISUD Transport à la commune étant terminé.

Par ce même courrier du 23 novembre 2007, la société EDISUD Transport faisait parvenir à la Préfecture un diagnostic de sol, réalisé par le bureau d'étude TERE0 et pris en compte dans le présent rapport.

## **II.- Analyse du diagnostic**

### **II.1 - Description du site**

La déchetterie professionnelle est localisée à proximité immédiate de la Zone A du Centre de Stockage de Déchets Ultimes d'Audenge. Elle est située à environ 2 km du centre ville d'Audenge, dans une zone essentiellement forestière, entre des activités artisanales et un développement résidentiel à partir de 250 m au Sud Ouest du site.

La parcelle 1137 section AM de la zone UYC sur laquelle est implantée la déchetterie est divisée en trois zones :

- au Sud-Ouest, la déchetterie professionnelle destinée au stockage de bennes vides ;
- au Sud, une zone non exploitée sur laquelle repose un bâtiment type Algeco ;
- au Nord, une zone anciennement dévolue au stockage des gravats et déchets verts.

Lors de l'intervention de la société TERE0, le 8 octobre 2007, la partie Nord du site avait été nettoyée et présentait un recouvrement de surface constitué de remblais sablo-graveleux, comportant localement des gravats (brique, tuile...).

### **II.2 - Hydrogéologie et Hydrologie**

#### **• Contexte géologique**

Le site est implanté sur la formation des sables de Castets ; constituée par des sables fins blanchâtres et argileux. Cette formation repose sur des formations de sables et graviers blanchâtres sur 10 à 15 m, puis blancs à gris jaunes sur 20 à 25 m d'épaisseur.

Les sondages S1, S2, S3, (un dans chaque zone de la parcelle) ont été menés jusqu'à 3 m de profondeur, tandis que les 2 ouvrages PZa et PZb destinés à être équipés en piézomètres ont été forés jusqu'à 7 m.

Ces investigations n'ont pas révélé la présence de déchets sur le site, mais ont mis en évidence la présence de remblais de 1 à 1,5 m de profondeur sur l'ensemble des ouvrages. Sous les remblais, un horizon sableux est présent jusqu'à 7 m.

#### **• Contexte hydrogéologique**

Au droit du site, plusieurs aquifères ont été mises en évidence :

- Mio-Plio-Quaternaire, d'une épaisseur de 10 à 100 m d'épaisseur, essentiellement sableux. Son niveau piézométrique est très proche de la surface, voire légèrement artésien. A hauteur d'Audenge, la nappe se dirige vers le Sud Ouest,
- Miocène, ne comporte aucun affleurement car recouvert par la nappe superficielle qui contribue à son alimentation et n'est séparé de l'aquifère phréatique par aucun niveau imperméable continu,
- Oligocène, correspondant essentiellement aux calcaires à Astéries et n'est séparé des terrains du Miocène par des milieux peu imperméables, n'opposant à toute pollution qu'un effet de filtre,
- Eocène, tantôt sableux, tantôt calcaires, est alimenté par l'Oligocène.

Dans un rayon de 3 km autour de la déchetterie, seulement trois nappes sont exploitées :

- la nappe superficielle, essentiellement pour des usages individuels, agricoles ou publics (incendie, stades...). Plusieurs ouvrages se trouvent en aval hydraulique du site à 2,5 km minimum,
- les nappes de l'Oligocène et du Miocène, pour un usage collectif (AEP). 3 forages AEP se trouvent en aval hydraulique à 3,2 et 3,1 km.

Les sondages réalisés ont révélé que la nappe superficielle est à 3 - 4,5 m de profondeur au droit du site. Les mesures piézométriques effectuées en octobre 2007 montrent une stabilisation du niveau de la nappe entre 2,39 et 4,15 m, et un écoulement vers l'Ouest.

#### **• Contexte hydrologique**

Deux ruisseaux se trouvent à proximité du site : Le Ruisseau du Pontails, à 250 m au Sud et le Ruisseau du Passaduy à environ 1km au Nord. Tous deux s'écoulent vers l'Ouest et se jettent dans le Bassin d'Arcachon.

### II.3 - Analyses

#### • Sols

Un sondage ST (sondage témoin) a été réalisé en dehors de la parcelle, et mené jusqu'à 3 m de profondeur afin de réaliser un échantillon à la même profondeur que ceux des trois autres sondages S1, S2 et S3.

Des échantillons de surface ont également été prélevés sur le site (PS1 et PS2) ainsi qu'un en dehors de l'emprise du site et du CSDU, pour servir de témoin (PST).

**Une pollution des sols en hydrocarbures, HAP, métaux, sulfates et chlorure est avérée, surtout en surface sur PS1 et PS2.**

- En effet, les teneurs en hydrocarbure de PS1 et PS2 sont jusqu'à 5 fois supérieures à la valeur de référence. Et en profondeur, sur PZa, la valeur atteint 160 mg/kg MS,
- La pollution en HAP (Fluoranthène, pyrène, benz(a)pyrène, chrysène, benzo(b)fluoranthène) se trouve en surface avec des valeurs jusqu'à 4 fois supérieures aux valeurs du prélèvement témoin,
- La contamination en métaux (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, nickel, plomb, et zinc) est essentiellement localisée en surface, avec une importante valeur en zinc (160 mg/kg MS) sur PS1. Cette pollution en zinc se retrouve également en profondeur sur S1 et PZb (13 et 24 mg/kg MS). Les sols en profondeur sont également pollués en chrome et cuivre, sur S3, PZa et PZb,
- La pollution en éléments inorganiques (sulfates et chlorures) se retrouve tout aussi bien en profondeur qu'en surface, avec des valeurs beaucoup plus importantes en surface : jusqu'à 13 187,76 mg/l.

Aucune pollution en BTEX et COHV n'a été mise en évidence sur les sols du site.

#### • Eaux souterraines

Un usage sensible de la ressource a été identifié en aval hydraulique du site, le bureau d'étude a choisi de prendre les critères de potabilité des eaux comme valeurs de référence.

**La présence de trace d'hydrocarbures, de métaux, d'ammonium, de sulfates et de chlorures a été mise en évidence dans les eaux souterraines.**

- La concentration en hydrocarbure est supérieure en amont qu'en aval, cependant les valeurs détectées restent en dessous de la valeur de référence.
- Aucune trace de HAP n'a été détectée dans les prélèvements effectués.
- Un dépassement des valeurs de potabilité est noté à l'aplomb de PZa pour l'arsenic, le chrome, le nickel, et le plomb.
- Les valeurs en ammonium en amont et en aval latéral sont supérieures au seuil de potabilité. Et les eaux souterraines semblent se charger en ammonium, sulfates et chlorures entre l'amont et l'aval. Cependant, le bureau d'étude ne peut pas certifier cette tendance au vu de la localisation des ouvrages entre eux.

Aucune pollution en BTEX et COHV n'a été mise en évidence sur les eaux souterraines.

### II.4 - Avis et préconisation de TEREQ

La présence de contaminants dans les sols superficiels, et à l'état de trace dans les sols profonds, engendre un risque par contact vis-à-vis des éventuels usagers du site. Cependant, l'analyse des risques conclut à la banalisation de la contamination des sols de surface dans le cadre du **maintien d'un usage industriel sur le site** et compte tenu de la spécificité du contexte.

La présence d'hydrocarbures, ammonium, sulfates et chlorures en amont hydraulique ne permet pas de conclure à un apport de ces éléments depuis le site dans les eaux souterraines. L'activité de la déchetterie s'étant déroulée sur zone étanche, la présence de certains de ces éléments à l'aplomb des piézomètres laisseraient penser à une contamination liée aux activités antérieures à la déchetterie professionnelle.

La société TEREQ propose donc de mettre en place **un suivi de la qualité des eaux souterraines**, et suggère de l'intégrer à celui du CSDU.

### III. Avis de la DRIRE

Sans pouvoir se prononcer sur l'éventuel caractère antérieur des éléments constatés, il apparaît clairement que les sols de la parcelle accueillant la déchetterie sont pollués en surface par des hydrocarbures, des HAP, des métaux lourds (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, nickel, plomb et zinc), et des éléments inorganiques (sulfates et chlorures).

Les valeurs constatées se révélant élevés, il est nécessaire de prendre des mesures de remise en état du site cohérentes avec la pollution constatée, les travaux restant à définir.

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons à Monsieur le Préfet de la Gironde de porter l'ensemble des observations ci-dessus à la connaissance de l'exploitant, en lui demandant de préciser les travaux à réaliser, ainsi que leur échéancier de réalisation dont la durée ne devra pas excéder 6 mois.

**L'inspecteur des installations classées,**



**E.BANDIERA**

**Copie** : Division EISS